



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3049

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Feyzin

objet : Aménagement de la rue du Docteur Jean Long - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Madame Dubos

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

**Présents** : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Farih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

**Absents excusés** : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthelémy).

**Absents non excusés** : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

**Séance publique du 25 juin 2012****Délibération n° 2012-3049**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Feyzin

objet : **Aménagement de la rue du Docteur Jean Long - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Lors de la séance du 13 novembre 2006, le Conseil de communauté, par délibération n° 2006-3728, a individualisé une autorisation de programme de 650 000 € pour les études, les acquisitions foncières et des travaux préalables à l'aménagement de la rue du Docteur Jean Long à Feyzin.

Lors de la séance du 15 décembre 2008, le Conseil de communauté, par délibération n° 2008-0455, a validé l'inscription de l'opération "Feyzin - rue du Docteur Jean Long" à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2009-2014.

Lors de la séance du 12 septembre 2011, le Conseil de communauté, par délibération n° 2011-2385 a validé le transfert de 60 000 € sur le budget annexe de l'assainissement afin de réaliser des travaux préparatoires.

Ce programme comporte :

- élargissement de la chaussée, création d'un trottoir et de poches de stationnement dans la partie urbaine,
- création d'une voie verte sur l'ensemble de l'itinéraire,
- aménagement de noues végétalisées pour la gestion des eaux pluviales,
- création ou réfection de murs de soutènements et clôtures le long des propriétés riveraines,
- végétalisation de l'ensemble de l'aménagement,
- création d'un réseau mutualisé de télécommunications (RMT),
- création d'un éclairage public dans la partie urbaine (sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat intercommunal pour la gestion des énergies de la région lyonnaise -SIGERLY-).

Cette voie de liaison entre les Communes de Feyzin et Corbas a fait l'objet d'une urbanisation sur sa rive nord/ouest générant ainsi des déplacements supplémentaires en direction du centre de la ville. Les déplacements modes doux, en particulier piétons, s'avèrent dangereux du fait de l'absence de trottoir et de l'étroitesse de la chaussée.

Cette voie est inscrite au plan modes doux de la Communauté urbaine de Lyon comme un itinéraire structurant. Cet itinéraire permettra de relier Corbas à Feyzin et de mailler le réseau sud de l'agglomération.

Une partie de la voie est inscrite au schéma directeur d'accessibilité.

Cette voie traverse les "Grandes Terres", espace naturel agricole protégé, qui est un lieu très fréquenté par les promeneurs, randonneurs, vététistes, etc. L'aménagement de la voie verte répond à un besoin d'accès important pour les Feyssinois.

Compte tenu des faibles emprises actuelles, un élargissement est nécessaire. Cet élargissement nécessite la réalisation d'acquisitions foncières importantes.

Le quartier limitrophe de Champ Plantier situé en contrebas de la route est régulièrement soumis à des problèmes d'inondations lors de forts orages ; ces inondations sont en parties liées à l'absence totale d'assainissement des eaux pluviales sur cette voie.

L'aménagement doit également prendre en compte le projet de développement du Fort de Feyzin porté par la Ville.

Ce dossier a fait l'objet d'une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) ; l'arrêté de DUP a été délivré par le Préfet du Rhône le 1er mars 2012.

Le coût global des travaux est estimé à 3 500 000 € TTC.

Pour financer les travaux, il est nécessaire d'individualiser une autorisation de programme d'un montant de 3 500 000 € TTC, dont 3 430 000 € TTC sur le budget principal et 70 000 € HT sur le budget annexe de l'assainissement en dépenses ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** l'aménagement de la rue du Docteur Jean Long à Feyzin.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie sur l'opération n° OP09O1391, individualisée le 13 novembre 2006 au budget principal et sur l'opération n° 2P09O1391 individualisée le 12 septembre 2011 au budget annexe de l'assainissement.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 3 430 000 € TTC à la charge du budget principal et 70 000 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement en dépenses réparties selon l'échéancier suivant :

Budget annexe de l'assainissement :  
- 70 000 € HT en 2012.

Budget principal :  
- 500 000 € TTC en 2012,  
- 2 500 000 € TTC en 2013,  
- 430 000 € TTC en 2014.

Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté 4 080 000 € au budget principal en dépenses et 130 000 € au budget annexe de l'assainissement en dépenses.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.**